



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine
Direction du Budget et des Approvisionnements

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES
AO/Z00/DBA/003/2018

FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SECURITE DE RESEAUX INFORMATIQUES

FEVRIER 2018

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

1.1 - Introduction

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège et le Centre Ouest Africain de Formation et d'Etudes Bancaires (COFEB), sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (RCUEMOA) sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité de ses systèmes informatiques, la BCEAO lance un appel d'offres pour la fourniture d'équipements de sécurité de réseaux informatiques.

1.2 - Objet

Le présent cahier des charges a pour objet la fourniture d'équipements de sécurité de réseaux informatiques ci-après :

- vingt deux (22) pare-feu de type Cisco ASA5508-FTD-K9 avec licence L-ASA5508T-TM ;
- deux (2) pare-feu de type Cisco ASA5508-FTD-K9 avec licence SSL VPN ;
- deux (2) Systèmes de Prévention d'Intrusion (IPS) de type Cisco FPR2110-BUN ;
- deux (2) Pare-feu de type Cisco ASA5525-FTD-K9 avec licence L-ASA5525T-TM ;
- une (1) solution de gestion centralisée des ASA5500-X et IPS de type Cisco FPR2110 ;
- quatre (4) pare-feu de type FORTINET Fortigate 100D.

Ces équipements sont destinés à l'ensemble des sites de la BCEAO.

1.3 - Allotissement

Les soumissionnaires sont invités à présenter une offre forfaitaire et globale pour un lot unique comprenant l'ensemble des équipements listés en objet.

1.4 - Conditions de participation au marché

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans le domaine.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

1.5 - Visite des lieux

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

1.6 - Conformité des offres

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

1.7 - Période de validité des offres

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

1.8 - Langue de soumission

Les offres, ainsi que toutes les correspondances et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, seront rédigés en langue française.

Les documents complémentaires et les notices d'équipements fournis par le soumissionnaire dans le cadre de la soumission pourront être rédigés dans une autre langue, à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages pertinents dans la langue française.

1.9 - Frais de soumission

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

1.10. Monnaie de soumission et de paiement

La monnaie utilisée est le Franc CFA. Toutefois, l'Euro sera accepté pour les fournisseurs établis hors de la zone CFA.

1.11 - Prix de l'offre

Tous les articles figurant sur la liste des fournitures et services connexes devront être énumérés. Leur prix devra figurer séparément sur le cadre de devis joint en Annexe 2. Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.

Les prix indiqués par le soumissionnaire seront fermes, c'est-à-dire non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché et ne pourront varier en aucune manière. Ils devront être en hors taxes et hors douane et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison des équipements (transport, assurance, transit départ et arrivée, dépotage, déchargement et installation).

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

1.12 - Modalités de paiement

En cas d'attribution, les modalités de règlement seront les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30) % à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier de premier ordre reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale, après la signature du bordereau de livraison ;
 - soixante-cinq pour cent (65%), après livraison et installation conformes des équipements, attestées par la signature d'un procès verbal de réception provisoire ;
 - cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie, ou dès la réception définitive, ou sur présentation d'une caution de garantie d'égal montant délivrée par un établissement financier reconnu par la BCEAO.
-

1.13 - Régime fiscal

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

1.14 - Actualisation des offres techniques

Au regard des évolutions technologiques du marché de matériels de réseau informatique, il sera demandé au soumissionnaire retenu de réviser son offre pour tenir compte des évolutions technologiques éventuelles si un délai de six (06) mois s'écoule entre le lancement de l'appel d'offres et la signature du contrat de marché.

1.15 - Formation

La formation SSFIPS (Securing Networks with Cisco Firepower Next-Generation IPS) devra être dispensée sur site au Siège de la BCEAO à Dakar pour trois (3) participants au moins, par un animateur ayant les qualifications certifiées par Cisco.

1.16 - Présentation des soumissions

Les offres, établies en trois (3) exemplaires (un original et deux copies), devront être présentées sous double enveloppe fermée, l'enveloppe externe portant la mention : « **FOURNITURE D'EQUIPEMENTS DE SECURITE DE RESEAUX INFORMATIQUES** ».

Les enveloppes intérieures et extérieures devront être adressées à Monsieur le Directeur du Budget et des Approvisionnements.

Les enveloppes intérieures devront comporter, en outre, le nom et l'adresse du soumissionnaire.

Chaque exemplaire des offres sera présenté en quatre (4) parties distinctes, comme suit :

1. présentation du soumissionnaire ;
2. offre technique ;
3. offre financière ;
4. variantes ou options éventuelles à l'offre de base.

Chaque partie devra être placée sous enveloppe fermée portant le titre de ladite partie. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner le rejet de l'offre pour non-conformité.

1.16.1 - Présentation du soumissionnaire

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale succincte ;
- les références techniques similaires.

1.16.2 - Présentation des sous-contractants

Le cas échéant, la présentation des sous-contractants comprendra :

- une présentation générale succincte ;
 - les références techniques similaires.
-

1.16.3 - Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- la description détaillée des équipements proposés ;
- une présentation générale des caractéristiques des équipements ;
- la formulation d'avis et remarques.

1.16.4 - Offre financière

Les prix indiqués par le soumissionnaire devront être établis en hors taxes et hors douane. Ils seront fermes, non révisables, et comprendront tous les coûts récurrents durant le cycle de vie de la plateforme et des équipements associés, conformément à la méthodologie TCO « Total Cost of Ownership, Coût total de possession), à savoir :

- coût d'acquisition pour le client final (investissement initial) ;
- frais d'installation et de déploiement ;
- coûts énergétiques ;
- frais d'exploitation (main-d'œuvre) ;
- frais de protection (Assurance, Vidéo surveillance, Incendie) ;
- coût de maintenance et de réparation ;
- coûts d'arrêt de production ;
- coûts liés à l'environnement ;
- coûts de mise hors service et de dépose.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

1.17 - Documents constitutifs de la soumission

Les soumissionnaires devront fournir dans leurs offres une copie des documents attestant de leur statut juridique, du numéro d'immatriculation de la société le cas échéant, ainsi que leurs références bancaires indiquées comme ci-après :

- Code Banque ;
- Code guichet ;
- N° du compte ;
- Clé RIB ;
- IBAN ;
- SWIFT.

Les soumissionnaires devront, en outre, communiquer les nom et prénom du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société, le cas échéant.

Tout autre document et attestation peut être exigé avant la signature du contrat, en cas d'attribution de marché.

Les soumissionnaires établis en dehors de la zone UMOA sont tenus d'indiquer leurs coordonnées bancaires conformément aux standards en vigueur dans leurs pays d'origine. Toutefois, ces informations devront être conformes aux normes de codification bancaire internationales.

1.18 - Groupement d'entreprises

En cas de groupement, les entreprises concernées devront présenter dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les parties et indiquant le chef de file dudit groupement. Seuls les groupements solidaires sont autorisés.

1.19 - Sous-traitance

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder 30% de la valeur du contrat initial.

1.20. Lettre-type de soumission

Le soumissionnaire présentera son offre en remplissant le formulaire joint en annexe (Formulaire de soumission), qui devra être dûment signé par le mandataire légal.

1.21 - Date et heure limite de remise des offres

Les offres doivent être déposées au Siège de la BCEAO, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA – BP 3108 DAKAR - Sénégal, au bureau 509 du 5e étage de la Tour le **vendredi 9 mars 2018 à 17 heures TU au plus tard**, délai de rigueur.

Pour les offres transmises par courrier, le cachet de l'expéditeur (Poste, DHL, CHRONOPOST, EMS, etc.) indiqué sur le pli fait foi.

1.22 - Ouverture des plis et évaluation des offres

Une Commission des Marchés procédera à l'ouverture des plis, à la vérification de la conformité ainsi qu'à l'évaluation et au classement des offres reçues.

Il n'est pas exigé de garantie de soumission. Des pièces administratives et financières complémentaires attestant de la régularité et des performances techniques et financières pourraient être exigées de l'entreprise attributaire avant la signature du contrat de marché.

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et, d'autre part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectueront au regard des critères économiques et financiers.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fait foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Les quantités peuvent faire l'objet d'une augmentation ou d'une diminution à hauteur de 30%, à la discrétion de la Banque Centrale.

1.23 - Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est ressortie la plus économiquement avantageuse pour la Banque Centrale.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Les équipements à fournir doivent être neufs. Par conséquent, elle se réserve le droit de demander au soumissionnaire retenu de justifier l'état et l'origine des matériels proposés.

1.24 - Publication des résultats

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et du Patrimoine dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours sera considéré comme rejeté.

1.25 - Vérification de la qualification des candidats

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

1.26 - Notification

Le marché sera notifié au soumissionnaire retenu et un contrat de marché lui sera soumis pour signature.

La date de signature du contrat par les deux parties constituera le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

1.27 - Lieu de livraison

La livraison des équipements commandés se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux de la BCEAO aux adresses indiquées dans le tableau suivant :

Sites	Adresses
Siège de la BCEAO	Avenue Abdoulaye FADIGA Dakar, Sénégal BP 3108 Tél. : (221/) 33 839 05 00 / Fax : (221) 33 823 93 35
Direction Nationale de la BCEAO pour le Bénin	Avenue Jean Paul II 01 BP 325 Cotonou Tél. : (229) 21 31.24.66/67 / Fax : (229) 21 31.24.65
Direction Nationale de la BCEAO pour le Burkina	Avenue Gamal Abdel NASSER BP 356 Ouagadougou Tél. : (226) 50 49 05 00/01 - 50 30 60 15/16 Fax : (226) 50 31 01 22
Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire	Avenue Abdoulaye FADIGA BP 01 1769 Abidjan 01 Tél. : (225) 20.20.84.00 / 20.20.85.00 / Fax : (225) 20.22.28.52
Direction Nationale de la BCEAO pour la Guinée-Bissau	Avenue du 14 Novembre BP 38 – Bissau Tél. : (245) 325 63 25 / Fax : (245) 325 63 00
Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali	Boulevard du 22 octobre 1946 BP 206 Bamako Tél. : (223) 20 22.37.56 / Fax : (223) 20 22.47.86
Direction Nationale de la BCEAO pour le Niger	Rue de l'Uranium BP 487 Niamey Tél. : (227) 20 72 24 91/92/95 / Fax : (227) 20 73.47.43
Direction Nationale de la BCEAO pour le Sénégal	Bd du Général de Gaulle, angle Triangle Sud BP 3159 Dakar Tél. : (221) 33 889 45 45 / Fax : (221) 33 823.57.57
Direction Nationale de la BCEAO pour le Togo	Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Lomé Tél. : (228) 221.53.84 / Fax : (228) 221.76.02

1.28 - Délai de livraison

Le délai de livraison devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne peut excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

1.29 - Réception

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, à la demande du fournisseur, après la fourniture et l'installation des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la demande de la BCEAO, à la fin de la période de garantie d'un an, après la levée de toutes les réserves éventuelles et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

1.30 - Garantie

Tous les équipements devront être livrés neufs avec les dernières versions des logiciels en date et être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an au moins, pièces et main-d'œuvre dans les locaux de la BCEAO.

La période de garantie pièces et main-d'œuvre est de trente six (36) mois au moins. En cas de non-conformité, le retour des équipements sera à la charge du fournisseur.

La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés ne devront pas être antérieure à la date de livraison dans les locaux de la BCEAO établie par le bordereau de livraison. Le non respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui seront effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

La Banque Centrale applique une retenue de garantie égale à 5% du montant total du marché jusqu'au terme de la période de trois (3) ans, à compter de la date de signature du procès verbal de réception provisoire.

1.31 - Agrément

Les soumissionnaires revendeurs devront fournir, dans leur soumission, la preuve de leur agrément par les équipementiers dont les matériels sont fournis.

1.32 - Assurance

Le ou les fournisseurs et/ou leurs sous-contractants doivent, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

1.33 - Litiges et contestations

Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie succombante.

1.34 - Informations complémentaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse www.bceao.int. A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site.

1.35 - Intention de soumission

Préalablement au dépôt des soumissions, les candidats intéressés sont priés de manifester leur intention par courrier électronique à l'adresse : courrier.zdba@bceao.int.

DEUXIEME PARTIE : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Les spécifications techniques des équipements se présentent comme suit :

2.1 - Pare-feu de type Cisco ASA5508-FTD-K9 avec licence L-ASA5508T-TM

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de douze paires (24) de pare-feux de type Cisco ASA5508-FTD-K9 de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des accessoires et modules associés.

Chaque paire doit fonctionner en mode « Active/Stand by » ou « Active/Active ».

Ces équipements devront être fournis avec les licences L-ASA5508T-TM (Threat and Malware License) pour une durée de trois (3) ans.

2.2 - Pare-feu de type Cisco ASA5508-FTD-K9 avec licence SSL VPN

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) concentrateurs SSL VPN de type Cisco ASA5508-FTD-K9 avec la licence SSL pour cent (100) connexions simultanées.

Les deux équipements doivent fonctionner en mode « Active/Stand by » ou « Active/Active » et devront partager la licence SSLVPN.

2.3 - Pare-feu de type Cisco ASA5525-FTD-K9 avec licence L-ASA5525T-TM

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) pare-feux de type Cisco ASA5525-FTD-K9 de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des accessoires et modules associés.

Les deux équipements doivent fonctionner en mode « Active/Stand by » ou « Active/Active ».

Ces équipements devront être fournis avec les licences L-ASA5525T-TM (Threat and Malware) pour une durée de trois (3) ans.

2.4 - IPS de type Cisco FPR2110-BUN

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de deux (2) Systèmes de Prévention d'Intrusion (IPS) de type Cisco FPR2110-BUN de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des accessoires et modules associés.

Ces équipements devront être fournis avec les licences L-FPR2110T-TMC pour une durée de trois (3) ans.

2.5 - Solution de gestion centralisée des ASA5500-X et IPS de type Cisco FPR2110

Il est requis des soumissionnaires la fourniture d'une solution de gestion centralisée des équipements de type Cisco ASA5500-X-FTD et des Cisco FPR2110-BUN de dernière version logicielle et ou matérielle, ainsi que des accessoires et modules associés.

Les soumissionnaires devront proposer les licences adéquates pour une durée de trois (3) ans et pour un parc d'au moins trente (30) équipements.

2.6 - Pare-feu de type Fortinet Fortigate 100D

Il est requis des soumissionnaires la fourniture de quatre (4) pare-feux de type FORTINET Fortigate 100D de dernière version matérielle et logicielle, ainsi que des accessoires et modules associés.

Ces équipements devront être fournis avec une licence 8x5 Forticare and Fortiguard UTM Protection pour une durée de trois (3) ans.

2.7 - Quantités et livrables

Tous les équipements devront être livrés avec une alimentation électrique 220-230V-50 Hz et cordons prise mâle type E/F (Norme CEE 7/7).

Le tableau ci-après précise les livrables attendus et les quantités par site pour tous les équipements.

Directions Nationales	Cisco ASA5508-FTD-K9 avec L-ASA5508T-TM	Cisco ASA5525-FTD-K9 L-ASA5525T-TM	IPS Cisco FPR2110-BUN	Solution de gestion centralisée des ASA5500-X et Cisco FPR2110	Concentrateurs SSL VPN Cisco ASA5508-FTD-K9	Fortigate 100D
Direction Nationale pour le Bénin	2					
Direction Nationale pour le Burkina	2					
Direction Nationale pour la Côte d'Ivoire	4					1
Direction Nationale pour la Guinée Bissau	2					
Direction Nationale pour le Mali	2					
Direction Nationale pour le Niger	2					
Direction Nationale pour le Sénégal	4					1
Direction Nationale pour le Togo	2					
Siège- Dakar	2	2	2	1	2	2
Total	22	2	2	1	2	4

2.8 - Prestations :

Site	Formation SSFIPS (Securing Networks with Cisco Firepower Next-Generation IPS)
Siège-Dakar	3 participants au moins

ANNEXE1**Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS

BP 3108 DAKAR

BCEAO/SIEGE

Objet : Fourniture d'équipements de sécurité de réseaux informatiques

Nous, soussignés soumettons par la présente, une offre de prix pour la fourniture d'équipements de sécurité de réseaux informatiques pour un montant total de FCFA HT/HD ou euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

ANNEXE 2**CADRE DE DEVIS**

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1	Cisco ASA5508-FTD-K9 avec L-ASA5508T-TM	22		
2	Cisco ASA5525-FTD-K9 L-ASA5525T-TM	2		
3	IPS Cisco FPR2110-BUN	2		
4	Solution de gestion centralisée des ASA5500-X et Cisco FPR2110	1		
5	Concentrateurs SSL VPN Cisco ASA5508-FTD-K9	2		
6	Fortigate 100D	4		
7	Installation (Siège et les huit (8) Directions Nationales)	Ens		
8	Formation	Ens		
Montant total (HT-HD)				
